



**2025-09-03**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de septembre tenue ce **mercredi 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents monsieur le conseiller Alain Gamache, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber, madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et monsieur le conseiller Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville.

Le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la secrétaire-réceptionniste, madame Émilie Welburn, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 août 2025 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
  - 5.1 Ressources financières**
    - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
    - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'août 2025 (décision)
    - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
    - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
    - 5.1.5 Jetons de présence et frais de déplacement des élus – Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2025 – Autorisation (décision)
    - 5.1.6 Jetons de présence et frais de déplacement des non-élus – Période du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 juin 2025 – Autorisation (décision)
    - 5.1.7 Impression de constats personnalisés pour la Sûreté du Québec - Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

5.1.8 Repas de Noël des employés de la MRC – Autorisation budgétaire (décision)

**5.2 Ressources humaines**

5.2.1 Poste de coordonnateur adjoint à la formation et au maintien des compétences – Description de tâches et lancement de l'appel de candidatures (recommandation)

5.2.2 Lancement d'un appel de candidatures – Poste de conseiller aux entreprises (décision)

5.2.3 Inscription des deux agentes de développement social - Communauté de pratique de la Concertation en développement social de l'Outaouais prévu les 9 et 10 octobre 2025 – Autorisation (décision)

5.2.4 Inscription de la coordonnatrice à l'environnement aux webinaires du Confer'eau de l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGRCQ) offerts le 25 novembre et le 2 décembre 2025 – Autorisation (décision)

5.2.5 Inscription du coordonnateur à l'environnement au Sommet Climat Outaouais prévu le 17 octobre 2025 à Gatineau – Autorisation (décision)

5.2.6 Inscription du coordonnateur en sécurité publique au colloque de la sécurité incendie et civile prévu du 27 au 30 octobre 2025 à Québec – Autorisation (décision)

5.2.7 Inscription de l'ingénieur forestier à une formation offerte par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) portant sur la déontologie et la pratique professionnelle (décision)

**5.3 Ressources matérielles**

**5.4 Évaluation foncière**

5.4.1 Octroi d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière – Rencontre avec la firme Servitech Inc. – Recommandation (recommandation)

**6. Gestion stratégique**

**6.1 Organisation de la MRC**

6.1.1 Contrat de location conclu avec la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau – Résiliation - Suivis (information)

6.1.2 Octroi d'un contrat de services professionnels visant un accompagnement en matière de ressources humaines – Autorisation (décision)

6.1.3 Projet de règlement modifiant le règlement numéro 065-2004 relatif à la durée du mandat des membres du Comité administratif (recommandation)

6.1.4 Projet de règlement modifiant le règlement numéro 166-2019 relatif à la rémunération du préfet (recommandation)

**6.2 Développement du milieu**

6.2.1 Fonds pour la mise en œuvre de la Politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau – Demande d'aide financière - Banque alimentaire de la Petite-Nation (recommandation)

**6.3 Développement économique**

6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2025 (information)

6.3.1.1 Sentier de la Route verte sur le territoire – Résumé sur la situation actuelle – Recommandation du Service de développement du territoire (décision)



6.3.1.2 Visite d'influenceurs en Petite Nation – Autorisation  
(décision)

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

6.4.1 Entente de délégation de la gestion du règlement numéro 214-2025 de la MRC de Papineau à la Corporation du parc du Poisson-blanc s'appliquant sur le territoire composé des îles et des berges publiques du réservoir du Poisson-blanc localisées dans la Municipalité de Bowman (recommandation)

6.4.2 Appui à l'analyse par le gouvernement du Québec du projet de création de l'aire protégée nommée « zone karstique du Chevreuil blanc » – Appui à la Société québécoise de spéléologie (décision)

6.4.3 Aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour un projet d'identification et d'analyse des solutions d'adaptation aux inondations sur le territoire de la MRC de Papineau (recommandation)

6.4.4 Octroi d'un contrat de services pour délimiter par photo-interprétation d'images de drone les milieux humides jugés prioritaires pour la conservation en terres privées (décision)

6.4.5 Octroi d'un contrat de services pour valider sur le terrain les milieux humides jugés prioritaires pour la conservation en terres privées (décision)

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

6.5.1 Demande de fourniture pour la conception et la fabrication d'infrastructures dans le cadre de la formation des pompiers – Autorisation (décision)

6.5.2 Confection d'écussons pour le Service de la prévention incendie – Autorisation (décision)

**6.6 Transport**

**7. Correspondance**

**8. Diverses demandes d'appui**

**9. Calendrier des rencontres**

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de septembre à décembre 2025 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 17 septembre 2025 (information)

**10. Sujets divers**

**11. Période de questions et propos des membres**

**12. Levée de la séance (décision)**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2025-09-228**

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

QUE :  
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2025-09-229**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :  
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

Adoptée.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE  
LE 6 AOÛT 2025**

**CA-2025-09-230**

ATTENDU le procès-verbal de la séance du Comité administratif tenue le 6 août  
2025, lequel est déposé au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :  
Le procès-verbal de la séance régulière du Comité administratif tenue le 6 août  
2025 soit adopté tel que rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

**5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

**5.1 Ressources financières**

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES  
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

**CA-2025-09-231**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :  
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après  
énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Paul-André David	Divers déplacements au 31 août 2025	307.00 \$
------------------	-------------------------------------	-----------

ET QUE :  
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer  
les suivis de la présente résolution.

+  
Adoptée.



**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'AOÛT 2025**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

**5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

**5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

**5.1.5 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 JUIN 2025 – AUTORISATION**

**CA-2025-09-232**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2025, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2025, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.6 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES NON-ÉLUS – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2024 AU 30 JUIN 2025 – AUTORISATION**

**CA-2025-09-233**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution numéro 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal pour les non-élus », le rapport, pour la période du



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 juin 2025, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres de comité et les représentants de la MRC pour assister à une réunion, durant la période 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 juin 2025, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.7 IMPRESSION DE CONSTATS PERSONNALISÉS POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - COUR MUNICIPALE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

**CA-2025-09-234**

ATTENDU que la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a le choix d'utiliser les constats déjà imprimés par la Sûreté du Québec ou de commander des constats personnalisés;

ATTENDU que les échanges survenus entre la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Sûreté du Québec afin de rendre plus claire l'information transmise aux citoyens lorsqu'ils reçoivent un constat par un policier;

ATTENDU que l'impression de constats personnalisés permet d'éviter les erreurs de transcription et les pertes de temps pour les policiers;

ATTENDU que la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais s'engage à payer 50 % des coûts de l'impression des constats personnalisés;

ATTENDU que le coût estimé pour l'impression de quatre mille (4 000) constats est trois-mille-sept-cent-onze dollars et soixante-six cents (3 711.66 \$) selon l'information transmise par la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Il est proposé par Mme. la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre transmise par la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'impression d'environ quatre mille (4 000) constats personnalisés de la Sûreté du Québec, laquelle représente une dépense de 1 855.83 \$, incluant les taxes applicables, pour la MRC de Papineau ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2025 au poste budgétaire numéro 02 12000 412;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.8 REPAS DE NOËL DES EMPLOYÉS DE LA MRC – AUTORISATION BUDGÉTAIRE**



Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 17 septembre 2025.

**5.2 Ressources humaines**

**5.2.1 POSTE DE COORDONNATEUR ADJOINT À LA FORMATION ET AU MAINTIEN DES COMPÉTENCES – DESCRIPTION DE TÂCHES ET LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES**

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 17 septembre prochain.

**5.2.2 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES – POSTE DE CONSEILLER AUX ENTREPRISES**

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 17 septembre prochain.

**5.2.3 INSCRIPTION DES DEUX AGENTES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL - COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE DE LA CONCERTATION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'OUTAOUAIS PRÉVU LES 9 ET 10 OCTOBRE 2025 – AUTORISATION**

**CA-2025-09-235**

ATTENDU que la Concertation en développement social de l'Outaouais (CDSO) organise les journées de la communauté de pratique en développement social de l'Outaouais, adressée aux membres des Tables de développement social et que l'événement, cette année, aura lieu à Maniwaki les 9 et 10 octobre 2025 ;

ATTENDU que dans le cadre de l'entente conclue entre la Fondation Lucie et André Chagnon et la MRC de Papineau, la participation de la Table de développement social Papineau aux concertations régionales de la CDSO fait partie intégrante des livrables et qu'un montant de 9 100 \$ est réservé à cet effet ;

ATTENDU que la participation des agentes de développement social à un tel événement leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises dans le cadre de leurs fonctions;

ATTENDU que dans le cadre de leurs mandats, les agentes coordonnent les travaux de divers chantiers et comités de la Table de développement social Papineau (sécurité alimentaire, santé, habitation, réussite éducative, aînés et jeunesse) ;

ATTENDU que, conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

ATTENDU que le montant maximal pour la participation des agentes de développement social est estimé à trois mille dollars (3 000 \$) ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

Le Comité administratif autorise les deux agentes de développement social, mesdames Fanny St-Amour et Audrey Ann Varin, à participer auxdites journées de la communauté de pratique offerte par la Concertation en développement social de l'Outaouais (CDSO) prévues les 9 et 10 octobre 2025 à Maniwaki, pour un montant maximal de 3 000 \$;

ET QUE :

Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés par le biais de la subvention de la Fondation Lucie et André Chagnon au poste budgétaire numéro 02 62009 694.

Adoptée.

**5.2.4 INSCRIPTION DE LA COORDONNATRICE À L'ENVIRONNEMENT AUX WEBINAIRES DU CONFÉR'EAU DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) OFFERTS LE 25 NOVEMBRE ET LE 2 DÉCEMBRE 2025 – AUTORISATION**

**CA-2025-09-236**

ATTENDU que les conférences organisées par l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGRCQ) dans le cadre des webinaires Confér'Eau 2025 auront lieu le 25 novembre et le 2 décembre 2025;

ATTENDU que l'inscription à ces conférences représente un montant de 262,47 \$, incluant la moitié de la TVQ, par participant;

ATTENDU que la participation de la coordonnatrice en environnement à ces conférences lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions respectives;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Geneviève Gallerand, coordonnatrice en environnement, à participer aux webinaires du Confér'Eau 2025 organisés par l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGRCQ), lesquels auront lieu le 25 novembre et le 2 décembre 2025;

QUE :

Les frais d'inscription soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025, au poste budgétaire numéro 02 45400 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et la directrice générale soit et est mandatée pour effectuer les suivis nécessaires à la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.5 INSCRIPTION DU COORDONNATEUR À L'ENVIRONNEMENT AU SOMMET CLIMAT OUTAOUAIS PRÉVU LE 17 OCTOBRE 2025 À GATINEAU – AUTORISATION**

**CA-2025-09-237**



- ATTENDU que la MRC Papineau élabore présentement son plan climat en collaboration avec les MRC des Collines et de Pontiac;
- ATTENDU que le Conseil régional de l'Environnement, et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) organise le 17 octobre prochain un sommet climat Outaouais dans le cadre du Partenariat climat Outaouais;
- ATTENDU que les frais d'inscription sont de 209,98\$ par participant, incluant la moitié de la TVQ;
- ATTENDU que les frais de déplacement sont estimés à 50 \$;
- ATTENDU que la participation du coordonnateur en environnement lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions respectives;
- ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;
- ATTENDU que la MRC de Papineau se doit de se tenir informée des initiatives en changements climatiques afin de pouvoir saisir les opportunités;

Il est proposé par Mme. la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise monsieur Alexandre René, coordonnateur en environnement, à participer au sommet climat Outaouais prévu le 17 octobre prochain à Gatineau, lequel est organisé par le CREDDO;

QUE :

Les frais d'inscription et les frais de déplacement soient et sont autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2025 au poste budgétaire numéro 02 45400 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et la directrice générale soit et est mandatée pour effectuer les suivis nécessaires à la présente résolution.

Adoptée.

#### **5.2.6 INSCRIPTION DU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE AU COLLOQUE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE PRÉVU DU 27 AU 30 OCTOBRE 2025 À QUÉBEC – AUTORISATION**

**CA-2025-09-238**

- ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique du Québec, organise et ce annuellement, un colloque en sécurité incendie et civile, lequel aura lieu du 27 au 30 octobre 2025 à Québec;
- ATTENDU qu'il est pertinent que le coordonnateur à la sécurité publique par intérim participe à un tel colloque afin de bonifier ses connaissances et ses compétences dans le cadre de ses fonctions ;
- ATTENDU que conformément à la Politique en matière de gestion des ressources humaines pour les responsables de service et les cadres de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale à cet égard en relation, notamment avec les changements législatifs anticipés concernant la sécurité civile;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise monsieur Éric Lacasse, coordonnateur à la sécurité publique par intérim, à participer au colloque de la sécurité incendie et civile organisé par le ministère de la Sécurité publique du 27 au 30 octobre 2025 à Québec ;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport soient et sont autorisés, remboursables sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-22000-454.

Adoptée.

**5.2.7 INSCRIPTION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER À UNE FORMATION OFFERTE PAR L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC (OIFQ) PORTANT SUR LA DÉONTOLOGIE ET LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

**CA-2025-09-239**

ATTENDU la formation offerte en ligne par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) intitulée « Déontologie et pratique professionnelle »;

ATTENDU que ladite formation permet aux participants de mieux cerner les principes qui sous-tendent le système professionnel québécois en tenant compte de la spécificité de la pratique du génie forestier et des règlements qui entourent la pratique professionnelle;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

ATTENDU qu'un ingénieur forestier du Québec doit suivre au moins 40 heures d'activité de formation par période de 2 ans, ceci afin qu'il demeure conforme dans la pratique du génie forestier;

ATTENDU que les frais d'inscriptions à ladite formation sont de 278,22 \$ par personne, incluant la moitié de la TVQ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'ingénieur forestier de la MRC de Papineau, monsieur Jean-François Larrivée, à participer à la formation en ligne offerte par l'OIFQ et dont il pourra compléter à son rythme, du moment qu'elle est complétée avant le 16 octobre 2025;

QUE :

Les frais d'inscription de 278,22 \$ soient et sont autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2025 au poste budgétaire numéro 02 62600 454;

ET QUE :



La greffière-trésorière et la directrice générale soit et est mandatée pour effectuer les suivis nécessaires à la présente résolution.

Adoptée.

### **5.3 Ressources matérielles**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

### **5.4 Évaluation foncière**

#### **5.4.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE – RENCONTRE AVEC LA FIRME SERVITECH INC. – RECOMMANDATION**

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 17 septembre prochain.

## **6. GESTION STRATÉGIQUE**

### **6.1 Organisation de la MRC**

#### **6.1.1 CONTRAT DE LOCATION CONCLU AVEC LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU – RÉSILIATION - SUIVIS**

Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, informe les membres qu'il a effectué un suivi auprès de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau concernant leur proposition liée à la fin du contrat de location. Conformément à l'orientation privilégiée par les membres du Comité administratif, le contrat de location prendra fin le 31 décembre 2025.

#### **6.1.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS VISANT UN ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION**

### **CA-2025-09-240**

ATTENDU que le budget 2025 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199 lors de la séance tenue le 27 novembre 2024;

ATTENDU les ajustements de postes anticipés au sein de la structure administrative de la MRC en relation avec les mandats confiés à la MRC, les modalités des divers fonds, les changements vécus au sein du Service de développement du territoire récemment ainsi que le Plan de développement de la MRC adopté en décembre 2024;

ATTENDU qu'en fonction des travaux réalisés par le Comité Santé et Sécurité au travail de la MRC, il serait opportun d'élaborer un programme de prévention;

ATTENDU le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC, notamment en relation avec l'octroi de contrat de services professionnels dont la valeur est inférieure à 25 000 \$;



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

ATTENDU l'offre de services reçue de la part de Julie Desjardins, consultante en ressources humaines, et déposée dans le cadre de la présente séance en relation avec l'octroi d'un contrat de services professionnels visant un accompagnement et de conseils en matière de gestion des ressources humaines, représentant un montant de 13 500 \$, excluant les taxes applicables, laquelle a été définie en fonction de la demande de prix numéro DP-2025-09-002 transmise par la MRC;

Il est proposé par Mme. la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent l'octroi d'un contrat de services professionnels relatif à un accompagnement et des conseils en matière de gestion des ressources humaines à la firme Julie Desjardins, consultante en ressources humaines, conformément au règlement numéro 174-2020, la demande de prix numéro DP-2025-09-002 ainsi que l'offre de services ;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-16000-900;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.1.3 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 065-2004 RELATIF À LA DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, informe les membres que, suivant la vérification de la réglementation, seulement une résolution devra être adoptée afin de modifier la durée du mandat des membres du Comité administratif. Le sujet sera donc inscrit à une séance ultérieure du Conseil des maires.

**6.1.4 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2019 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET**

Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, dresse un portrait des modifications qui seront apportées au règlement relatif au traitement des élus, notamment en relation avec la rémunération du préfet élu au suffrage universel. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 17 septembre prochain.

**6.2 Développement du milieu**

**6.2.1 FONDS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE LA MRC DE PAPINEAU – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE-NATION**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**6.3 Développement économique**



**6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2025**

**6.3.1.1 SENTIER DE LA ROUTE VERTE SUR LE TERRITOIRE – RÉSUMÉ SUR LA SITUATION ACTUELLE – RECOMMANDATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, effectue un suivi auprès des membres du Comité administratif concernant le dossier de la Route verte. Il les informe que désormais, la MRC conclura seulement des ententes non-pécuniaires avec les propriétaires concernés par le tracé dans le secteur du Parc national de Plaisance conformément à la résolution numéro CA-2025-03-079.

**6.3.1.2 VISITE D'INFLUENCEURS EN PETITE NATION – AUTORISATION**

**CA-2025-09-241**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau, notamment en référence à la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) est prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que des influenceurs sont intéressés par des attraits et événements de la région, et pourraient conséquemment en faire la promotion lors de leurs visites sur le territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve les dépenses liées à la visite d'influenceurs en Petite Nation (déplacement, hébergement et repas), pour un montant total de 1 574.81 \$, incluant les taxes applicables, afin, notamment que ces derniers puissent diffuser de l'information sur les attraits et les événements du territoire ;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

**6.4.1 ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 214-2025 DE LA MRC DE PAPINEAU À LA CORPORATION**



**DU PARC DU POISSON-BLANC S'APPLIQUANT SUR LE TERRITOIRE  
COMPOSÉ DES ÎLES ET DES BERGES PUBLIQUES DU RÉSERVOIR  
DU POISSON-BLANC LOCALISÉES DANS LA MUNICIPALITÉ DE  
BOWMAN**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

**6.4.2 ANALYSE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DU PROJET DE  
CRÉATION DE L'AIRE PROTÉGÉE NOMMÉE « ZONE KARSTIQUE DU  
CHEVREUIL BLANC » – APPUI À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE  
SPÉLÉOLOGIE**

Monsieur Arnaud Holleville, directeur du Service de l'aménagement du territoire, informe les membres du Comité administratif que son Service ne donne pas suite à la demande citée en rubrique.

**6.4.3 AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET  
DE L'HABITATION (MAMH) POUR UN PROJET D'IDENTIFICATION ET  
D'ANALYSE DES SOLUTIONS D'ADAPTATION AUX INONDATIONS  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PAPINEAU**

**CA-2025-09-242**

ATTENDU que les nombreux événements d'inondation en eau libre entraînent d'importantes conséquences pour les citoyens et les autorités locales;

ATTENDU que la MRC de Papineau souhaite identifier et analyser des solutions d'adaptation de ce territoire face aux inondations et à la mobilité des cours d'eau;

ATTENDU que les MRC ont, notamment comme compétence celle prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, [chapitre A-19.1](#)) à l'égard d'un schéma d'aménagement et de développement (SAD);

ATTENDU que le SAD est en cours de révision par la MRC de Papineau afin d'y inclure les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), dont l'orientation 1 « Assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et l'accroissement de la sécurité des milieux de vie », lequel a comme objectif d'adapter les milieux de vie aux changements climatiques et de renforcer la sécurité ainsi que d'améliorer la qualité de vie des communautés par la réduction des risques et des nuisances;

ATTENDU que le bureau de projets Outaouais Ouest a offert son support technique et financier à la MRC de Papineau pour la réalisation d'un projet d'identification et d'analyse des solutions d'adaptation du territoire face aux inondations et à la mobilité sur tout le territoire de la Municipalité régionale de comté de Papineau entre 2026 et 2028;

ATTENDU que le bureau de projets Outaouais Est a offert son support technique et financier aux MRC des Laurentides, d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil et de Papineau pour la réalisation d'un projet d'appréciation des risques d'inondation et d'analyse des solutions d'adaptation du territoire face aux inondations et à la mobilité sur tout le territoire des municipalités régionales de comté des Laurentides, d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil et de Papineau lié au bassin versant de la rivière Rouge, lequel représente une somme de 1,225 millions de dollars répartie sur les années 2025 à 2028;



ATTENDU que les MRC des Laurentides, d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil et de Papineau souhaitent travailler ensemble à l'échelle du bassin versant de la rivière Rouge;

ATTENDU que la MRC des Laurentides offre d'être gestionnaire et bénéficiaire de la contribution de la ministre pour la réalisation d'un projet visant le développement de solutions concertées dans le but d'accroître la résilience des collectivités riveraines de la rivière Rouge qui sont exposées aux inondations et à la mobilité des cours d'eau pour les MRC des d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil et de Papineau, lesquels agiront à titre d'intervenant;

ATTENDU que dans ce contexte, une entente intermunicipale devra être conclue entre les quatre MRC afin de convenir des rôles de chacun, de s'entendre sur le processus de prise de décision concernant les travaux à réaliser dans le bassin versant de la rivière Rouge;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de participer activement aux deux projets, selon les termes des deux conventions d'aide financière à être conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, les deux conventions d'aide financière, protocoles d'entente, avenant et tout document à intervenir avec le MAMH, pour l'octroi d'une aide financière et la réalisation du dit projet;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de mandater la MRC des Laurentides comme bénéficiaire désigné du projet relatif aux travaux à réaliser dans le bassin versant de la rivière Rouge, qui devra par ailleurs considérer les trois autres MRC comme un intervenant tout au long du projet;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser le préfet et la directrice général et greffière trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, une ou des ententes intermunicipales à intervenir entre les MRC des Laurentides, d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil et de Papineau pour convenir notamment des responsabilités et modalités particulières liées au projet relatif aux travaux qui se dérouleront dans le bassin versant de la rivière Rouge;

QUE :

La MRC de Papineau autorise des membres de son personnel à participer activement aux deux projets, notamment pour fournir les données nécessaires ou pour assister à toute rencontre en lien avec les projets;

ET QUE :

Le sujet soit traité à la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 17 septembre 2025 pour considération.

Adoptée.

**6.4.4 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES POUR DÉLIMITER PAR PHOTO-INTERPRÉTATION D'IMAGES DE DRONE LES MILIEUX HUMIDES JUGÉS PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION EN TERRES PRIVÉES**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**CA-2025-09-243**

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2025-06-169, lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 juin 2025, concernant l'autorisation de prélever 23 000\$ dans le Fonds Kidjimaninan pour réaliser le projet *Caractérisation des milieux humides de Papineauville et Plaisance*;

ATTENDU que le Service d'aménagement du territoire de la MRC estime à 175 heures le temps nécessaire pour réaliser les travaux demandés, et qu'en conséquence, la valeur du contrat prévue est inférieure à 25 000 \$;

ATTENDU le règlement numéro 174-2020, adoptée lors d'une séance du Conseil des maires tenue le 16 septembre 2020, relatif à la gestion contractuelle;

ATTENDU la diffusion d'une demande de prix auprès de quatre consultants spécialisés en caractérisation des milieux humides en août 2025;

ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'Aménagement concernant le consultant à retenir pour réaliser les travaux à la suite de l'analyse des trois soumissions reçues;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie un contrat de services à la firme Caltha au taux horaire de 60 \$ de l'heure pour un montant maximal de 23 000 \$, incluant la moitié de la TVQ, afin d'aider la MRC à délimiter les milieux humides à l'aide de photo-interprétation d'images de drone;

QUE :

La dépense associée à ce contrat soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025, et plus spécifiquement à partir du fonds Kidjimaninan, au poste budgétaire numéro 02 45400 500;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.4.5 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES POUR VALIDER SUR LE  
TERRAIN LES MILIEUX HUMIDES JUGÉS PRIORITAIRES POUR LA  
CONSERVATION EN TERRES PRIVÉES**

**CA-2025-09-244**

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2025-08-199, lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 août 2025, concernant l'autorisation de prélever 8 210\$ dans le Fonds Kidjimaninan pour réaliser le projet *Validation terrain des milieux humides de Papineauville et Plaisance*;

ATTENDU que le Service d'aménagement du territoire de la MRC estime à 60 heures le temps nécessaire pour réaliser les travaux demandés, et qu'en conséquence, la valeur du contrat prévue est inférieure à 25 000 \$;

ATTENDU le règlement numéro 174-2020, adoptée lors d'une séance du Conseil des maires tenue le 16 septembre 2020, relatif à la gestion contractuelle;



ATTENDU la diffusion d'une Demande de prix auprès de quatre consultants spécialisés en caractérisation des milieux humides en août 2025;

ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'Aménagement concernant le consultant à retenir pour réaliser les travaux à la suite de l'analyse des quatre soumissions reçues;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie un contrat de services à la firme Terra-Bois, au taux horaire de 95 \$ par heure pour un montant maximal de 8 210 \$, incluant la moitié de la TVQ, afin d'aider la MRC à valider sur le terrain la présence de milieux humides à Plaisance et à Papineauville;

QUE :

La demande de prix signée par la firme Terra-Bois, l'offre de services de la firme ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

QUE :

La dépense associée à ce contrat soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025, et plus spécifiquement à partir du fonds Kidjimaninan, au poste budgétaire numéro 02 45400 500;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

## **6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

### **6.5.1 DEMANDE DE FOURNITURE POUR LA CONCEPTION ET LA FABRICATION D'INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DE LA FORMATION DES POMPIERS – AUTORISATION**

#### **CA-2025-09-245**

ATTENDU la résolution numéro 2025-08-202, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 août 2025, concernant la conclusion de l'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional pour la formation des pompiers;

ATTENDU la nécessité d'utiliser un centre de qualification externe conforme aux exigences de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) afin de tenir la passation des examens de qualification des candidats de la MRC ayant complété la formation prévue au programme de pompier 1 ;

ATTENDU que l'examen final prévu les 15 et 16 novembre 2025 aura lieu à Wakefield, ce qui nécessite la fourniture de matériels et d'infrastructures afin de mener à bien les examens de qualification de la section 4 ainsi que l'examen pratique de matières dangereuses opérations (MDO) ;

ATTENDU que les frais liés à l'achat des fournitures et à la location des infrastructures ont été estimés à 4 479.80 \$, excluant les taxes;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale adjointe et le coordonnateur à la sécurité publique par intérim à l'égard de cette demande ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de fournitures ainsi que la location des infrastructures, représentant un montant maximum de 4 479.80 \$, excluant les taxes, afin de tenir les examens de qualification prévus dans le cadre du programme de formation « Pompier 1 » les 15 et 16 novembre prochains à Wakefield;

QUE

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire : 02 23000-650 et 02-23001-650 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.5.2 CONFECTION D'ÉCUSSENS POUR LE SERVICE DE LA PRÉVENTION  
INCENDIE – AUTORISATION**

**CA-2025-09-246**

ATTENDU que la MRC a mis en place un Service de la prévention incendie afin d'assurer la compétence qui lui a été confiée concernant, notamment les inspections des risques élevés, très élevés ainsi que la validation des plans et devis de projets de construction ou de rénovation ;

ATTENDU que la mise en place de ce service, nécessite l'achat d'écussons afin d'identifier les personnes travaillant au sein du Service de la prévention incendie et de la sécurité publique ;

ATTENDU la soumission de l'entreprise Mix-Midia au montant de 599 \$, excluant les taxes, pour la confection d'écussons ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale adjointe et le coordonnateur à la sécurité publique par intérim à l'égard de l'offre de services ;

Il est proposé par Mme. la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la confection d'écussons auprès de l'entreprise Mix Midia pour le Service de la prévention incendie et sécurité publique au montant de 599 \$, excluant les taxes (50 écussons au coût de \$11.98 /unité)

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 22000 -527;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.6 Transport**



Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

**7. CORRESPONDANCE**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

**8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

**9. CALENDRIER DES RENCONTRES**

**9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2025**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de septembre à décembre 2025.

Monsieur Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, demande à ce que la séance du Comité administratif prévue le 1<sup>er</sup> octobre ait lieu à 9h au lieu de 13h en raison des échéanciers prévus en relation avec les élections municipales. Le sujet sera inscrit au Conseil des maires du 17 septembre prochain afin de modifier le calendrier.

**9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 17 SEPTEMBRE 2025**

Les membres du Comité administratif conviennent qu'aucune activité n'aura lieu le 17 septembre 2025 avant la séance du Conseil des maires.

**10. SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA-2025-09-247**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 17 septembre à 13h30.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

Paul-André David  
Préfet

Rémy Laprise  
Directeur général adjoint et  
greffier-trésorier adjoint

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet